



SNT DESSERCOM

Objectifs

- Offrir un environnement sécuritaire et des soins et services adaptés à une clientèle contagieuse afin d'éviter la propagation de la COVID-19 dans un milieu de vie;
- Favoriser le rétablissement à la COVID-19;
- Favoriser le retour dans son milieu de vie ou substitut, selon l'évolution de la situation clinique;
- Prodiguer des soins de confort et de fin de vie lorsque requis.

Critères d'admission

- Usager de Chaudière–Appalaches ayant reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 requérant un isolement en zone chaude:
 - ✓ Qui ne peut se faire dans son milieu de vie*;
 - ✓ Ne nécessitant plus de soins médicaux actifs suite à une hospitalisation, mais devant poursuivre sa période d'isolement sans possibilité de retour dans son milieu de vie;
 - ✓ N'ayant pas de requis d'hospitalisation;
 - ✓ Ayant donné son consentement libre et éclairé (ou de son représentant légal) pour son transfert au SNT.

*Critères de sortie d'un milieu de vie de la DSPu lorsque toutes les mesures alternatives ou d'atténuation ont été évaluées.

- ✚ La personne n'est pas autonome pour s'occuper d'elle-même;
- ✚ La personne n'est pas en mesure de se conformer de façon stricte aux consignes de confinement à la chambre (ex. : troubles neurocognitifs);
- ✚ La personne n'est pas en mesure d'exercer une vigilance continue par rapport à son état de santé tout au long de l'isolement et les ressources de son milieu de vie ne peuvent assurer une telle vigie;
- ✚ La personne requiert des soins non disponibles en RPA;
- ✚ L'organisation des espaces ne permet pas de limiter le risque de transmission de la maladie (chambre seule pour les cas, salle de bain dédiée, service de livraison des repas et médicaments à la porte);
- ✚ Si la personne requiert des services ou des soins nécessitant un contact significatif avec du personnel de la RPA (moins de 2 mètres) et que la RPA ne dispose pas de personnel adéquatement formé et compétent en PCI, ou qu'il y a un doute raisonnable sur la capacité de la RPA d'assurer la gestion des zones chaudes (personnel dédié au cas +).



Provenance

- Du domicile;
- D'une résidence privée pour aînés (RPA);
- D'une ressource intermédiaire (RI);
- D'une ressource de type familial (RTF);
- De l'hôpital, incluant l'urgence.

Exclusions

- Usager ayant reçu un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 et n'ayant aucun symptôme en lien avec la COVID-19;
- Usager pour qui le statut infectieux en lien avec la COVID-19 est incertain (cas suspecté symptomatique ou non, en investigation ou présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19);
- Usager qui nécessite des soins médicaux actifs requérant le plateau hospitalier ou des services de médecine spécialisée;
- Usager qui nécessite des soins de trachéostomie;
- Usager qui nécessite une ventilation non invasive considérant le recours au matériel de protection;
- Usager en provenance d'un CHSLD;
- Usager en traitement actif d'une maladie chronique impliquant des transports réguliers vers un autre milieu de soins (ex. : dialyse, radiothérapie). (À évaluer selon le taux d'occupation des lits en centre hospitalier désigné);
- Usager présentant des troubles de comportement tel de l'agressivité, de l'errance problématique, déviance sexuelle, etc., et ce, entraînant un problème de sécurité pour lui-même, les autres usagers ou le personnel soignant. (Des mesures d'atténuation à envisager (ex : ajout de personnel, agent de sécurité, etc.);
- Usager ayant un problème de santé mentale actif entraînant un risque pour lui-même, les autres usagers ou le personnel;
- Usager de moins de 18 ans;
- Usager ayant besoin d'être transféré dans la chambre dans un lit (ne passant pas par la porte). La civière-ambulance peut par contre entrer;
- Femme enceinte;
- Usager ayant besoin d'une surveillance de type chair-check ou bed-check;
- Usager nécessitant l'utilisation de matériel spécialisé empêchant l'entrée à la chambre ou des déplacements au SNT (ex. : fauteuil spécialisé);
- Usager qui refuse d'aller en SNT (intervention de la DSPu si risque pour la population).

Soins et services offerts

- Soins d'assistance et de soins infirmiers offerts sur place 24/7;
- Services sociaux et liaison;
- Soins et services de réadaptation orchestrés par la direction concernée par le profil de l'utilisateur en fonction de la capacité organisationnelle (devrait être mis en priorité) versus une équipe dédiée ;
- Services pharmaceutiques offerts par le CISSS de Chaudière-Appalaches;
- Défibrillateur externe automatisé DEA disponible;
- Couverture médicale par une équipe de médecins de garde et d'infirmières praticiennes spécialisées en soins aux adultes (IPSSA);
- Services alimentaires offerts par le CISSS de Chaudière-Appalaches;
- Services d'hygiène et salubrité offerts par le CISSS de Chaudière-Appalaches;
- Disponibilité de tablettes (iPad) équipées de Zoom pour la télésanté et les liens avec les familles.

Informations requises pour le transfert

- Niveau d'intervention médicale (NIM) défini. Profil pharmacologique, résumé du dossier médical de l'utilisateur (antécédents) du médecin de famille;
 - Système de mesure de l'autonomie fonctionnelle (SMAF) à jour si possible, incluant les problématiques médicales, mais ne qui ne doit pas retarder une admission;
 - Autorisation de communiquer des informations verbalement et consigner au dossier de l'utilisateur si le formulaire signé ne parvient pas à l'équipe de soins;
 - Confirmation d'un test de dépistage COVID-19 positif;
 - Si l'utilisateur est en provenance de l'hôpital : résumé d'hospitalisation.
- Les critères d'admission et d'exclusion sont des balises. Des situations d'exception pourraient être autorisées si des aménagements sécuritaires pour l'utilisateur, les autres usagers du SNT et l'équipe de soins peuvent être réalisés avec les directions impliquées.

Critères de sortie et d'orientation

A- Si détérioration

- Si un usager venant du CH, celui-ci devra être réorienté vers l'unité COVID ou vers l'étage;
- Si un usager venant d'une RPA ou d'un CHSLD et qui n'est pas passé par le CH, celui-ci sera orienté vers l'urgence de HDL.

B- Si son état est stable et qui obtient son congé :

- L'utilisateur est réorienté dans sa communauté ou de retour dans sa résidence;
- Il est important d'assurer une fluidité pour les entrées et les sorties des usagers.

Version 2 novembre 2020

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger